

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.
PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 3 décembre 2014 et à laquelle sont présents les conseillers suivants.

Mme. Véronique Lamoureux
M. Gilles Dionne
M. Neil Gervais

M. Gélinault Dionne
Mme. Claudette Béland-Pleau
M. Garry Ladouceur

Formant quorum sous la présidence du Maire Mme Kathleen Bélec.
M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.

188-12-2014 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

189-12-2014 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.

Proposé par Mme. Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la session régulière tenue le 5 novembre 2014.

190-11-2014 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 3 DÉCEMBRE 2014.

Proposé par M. Neil Gervais
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 5 novembre 2014 au montant de 152,433.72\$

191-12-2014 COMMANDE D'ABAT POUSSIÈRE 2015

Proposé par M. Neil Gervais
Et résolu à l'unanimité.

De commander de la firme Multi-Routes 70,000 litres de chlorure de calcium 35% à être épandu au rythme de +- 1 litres au mètre carré.

192-12-2014 TRAVAUX PAARM 2014

Proposé par M. Gélinault Dionne
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemin(s) pour un montant subventionné de 128 400 \$ (dossier n° 00021220-1-84065 (07)-201-06-2014-09-19-55) et joindre à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du Ministère des Transports.

Que les travaux exécutés en vertu des présentes ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la Municipalité.

193-12-2014 ÉQUIPEMENTS INCENDIE

Il est proposé par M. Gilles Dionne
Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité fasse l'achat des items mentionnés sur la liste d'équipements déposés par M. Darcy Bélair, Chef Pompiers.

194-12-2014 CALENDRIER DES SÉANCES 2015

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

IL EST PROPOSÉ PAR, M. Neil Gervais
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS:

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2015**, qui se tiendront le mercredi et qui débuteront à **20 h 00** :

14 janvier (2 ^{ième} mercredi)	4 février
11 mars (2 ^{ième} mercredi)	1 avril
6 mai	3 juin
8 juillet (2 ^{ième} mercredi)	12 août
2 septembre	7 octobre
4 novembre	2 décembre

195-12-2014 SESSION SPÉCIALE ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015.

Proposé par Mme. Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité

Que la réunion pour la tenue de la soirée d'information et l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2015 soit tenue le mercredi 17 décembre 2014 à 19 :00 heures à l'Hôtel de Ville de Mansfield située au 300 rue Principale Mansfield, Québec. Le secrétaire Trésorier est aussi autorisé d'émettre les avis publics conformément à la loi.

REGISTRE PUBLIC

**Dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus.
Règlement numéro 2011-02 concernant le code d'éthique
et de déontologie**

ANNÉE 2014

Date de déclaration	Donateur	Remis à	Description	Commentaires

Déposé par

Eric Rochon

Eric Rochon,
Secrétaire-trésorier

196-12-2014 FERMETURE DU BUREAU DURANT LES FÊTES

Proposé par M. Neil Gervais
Et résolu à l'unanimité

Que le bureau Municipal soit Fermé du 22 décembre 2014 au 5 janvier 2014 inclusivement.

Les employés doivent obligatoirement utiliser leurs journées de congés ou heures supplémentaires lors de cette fermeture excluant les jours fériés.

197-12-2014 FERMETURE DU DÉPOTOIR DURANT LES FÊTES

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité

Que le dépotoir Municipal soit fermé les 24-25-26-31 décembre 2014 et 1^{er} janvier 2015

198-12-2014 CARNAVAL 2015

Proposé par Mme. Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité appuie la demande du comité du Carnaval Fort-Coulonge/Mansfield au Ministère des Transports pour la permission de faire circuler une parade sur les infrastructures routières sur lesquels le M.T.Q. ont juridiction.

Que cette Municipalité approuve le trajet et permette le déplacement de la Parade du Carnaval de Fort-Coulonge/Mansfield sur les chemins dont la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract on juridiction.

Que cette Municipalité commandite un montant 500\$ à répartir équitablement pour les activités dédiées aux enfants et aux autres activités du Carnaval 2015.

199-12-2014 APPEL D'OFFRE ENTRETIEN LUMIÈRES DE RUES.

Proposé par M. Gilles Dionne
Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité mandate M. Éric Rochon à procéder à un appel d'offre par invitation pour les travaux d'entretien des lumières de rues de cette Municipalité.

200-12-2014 PROJET ANGEL TREE

Proposé par Mme. Véronique Lamoureux
Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité cotise un montant de 300\$ au projet Angel Tree 2014.

201-12-2014 BORNES FONTAINES SÈCHES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Mansfield-et-Pontefract a délégué ses pouvoirs pour présenter une demande d'autorisation pour installer trois (3) bornes sèches sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE **l'installation de ces bornes fontaines sèches n'a pu avoir lieu dû à des circonstances hors du pouvoir de cette Municipalité**

Proposé par M. Gélinault Dionne
Et résolu unanimement

Que cette municipalité demande à la MRC Pontiac, représenté par son d. g. M. Rémi Bertrand de demander un prolongement d'une année au certificat d'autorisation autorisé au nom de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract.

202-12-2014 ENTENTE INTER-MUNICIPALES SCOLAIRE

Proposé par M. Neil Gervais
Et résolu à l'unanimité.

Que Madame Kathleen Bélec, Mairesse, et Monsieur Eric Rochon, Directeur-général, soient autorisés à signer l'entente tripartite municipale scolaire 2014-2015 concernant l'utilisation du gymnase de l'École Poupore par les résidents de Mansfield durant l'année scolaire 2014-2015.

Cette Municipalité s'engage à verser une somme de 1,000.00\$ à l'École Poupore en guise de contribution pour l'utilisation des locaux et d'aviser les contribuables des activités qui leurs sont disponibles.

Le Secrétaire-trésorier est aussi autorisé d'émettre le chèque de 1,000.00\$ lors de la signature de l'entente.

203-12-2014 BAL DES FINNISSANTS ESSC 2015

Proposé par Mme. Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité permette au groupe de finissants d'organiser leur rencontre d'Après Bal au Parc Amyotte le 20 juin prochain.

Que Monsieur Eric Rochon, Directeur général rencontre l'organisateur de l'activité, Madame Hélène Danis pour s'entendre sur les demandes de cette Municipalité quant au déroulement de la soirée.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE PONTIAC

MUNICIPALITÉ DE MANSFIELD

RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-001

RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 198-2004:

PERMETTRE CERTAINS USAGES
DE LA CLASSE D'USAGE C 3 DES
GROUPES COMMERCE ET
SERVICES DANS LA ZONE CM-
12.

ATTENDU QUE la municipalité juge opportun de permettre les usages du sous-groupe C 3 du Groupe Commerces et Services dans la zone CM-12;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté le 8 janvier 2014;

ATTENDU QU' une assemblée de consultation publique a été tenue le 14 février 2014;

ATTENDU QU' qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Véronique Lamoureux et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract adopte le règlement numéro 2014-001, modifiant le règlement de zonage numéro 198-2004 et il est statué et ordonné de ce qui suit :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 **Le règlement de zonage numéro 198-2004 est modifié afin de permettre la classe d'usage C-3 des Groupes Commerces et Services dans la zone CM-12:**

- Article 3 **Tout nouveau commerce d'atelier de débosselage, de réparation de machinerie agricole et ou de machinerie lourde devra être implanté à au moins cent (100) mètres de toute résidence.**
- Article 4 Modification de la Grille des Spécifications :
- a) **La page 84 de la grille des spécifications est modifiée afin d'ajouter le symbole « n » sur la ligne correspondant à l'usage du sous-groupe (C 3) sous la zone CM-12.**
- Article 5 **Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.**

Adopté à Mansfield ce 8^{ième} jour de janvier 2014.

Kathleen Bélec...

Mme Kathleen Bélec
Maire.

Eric Rochon.

M. Eric Rochon.
Secrétaire-Trésorier.

205-12-2014 RÈGLEMENT 2014-002

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE PONTIAC

MUNICIPALITÉ DE MANSFIELD

RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-002

DEUXIEME PROJET

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 198-
2004:**

**PERMETTRE LES CLASSES D'USAGE H-1
À H-4 DU GROUPE HABITATION, C-1 À C
3 DU GROUPE COMMERCES ET
SERVICES ET CT-1 À CT-3 DU GROUPE
COMMERCE TOURISTIQUE DANS LA
ZONE I-17.**

ATTENDU QUE la municipalité juge opportun de permettre les classes d'usage H-1 à H-4 du Groupe Habitation, C-1 à C-3 du Groupe Commerces et Services et CT-1 à CT-3 du Groupe Commerce Touristique dans la zone I-1-17;

ATTENDU QUE selon l'article 123 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, le présent règlement comporte des provisions susceptibles d'approbation référendaire.

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été donné le 5 février 2014;

ATTENDU QU' une assemblée de consultation publique a été tenue le 13 novembre 2014;

IL EST EN CONSÉQUENCE

Proposé par M. Neil Gervais et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract adopte le premier projet de règlement numéro 2014-002, modifiant le règlement de zonage numéro 198-2004 et il est statué et ordonné de ce qui suit :

- Article 1 Préambule
Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.
- Article 2 **Le règlement de zonage numéro 198-2004 est modifié afin de permettre les classes d'usage H-1 à H-4 du Groupe Habitation, C-1 à C-3 du Groupes Commerces et Services et CT-1 à CT-3 du Groupe Commerce Touristique dans la zone I-17.**
- Article 3 Modification de la Grille des Spécifications :
La page 84 de la grille des spécifications est modifiée afin d'ajouter le symbole « n » sur les lignes correspondant aux usages des sous-groupes H-1, H-2, H-3, H-4, C-1, C-2, C-3, CT-1, CT-2 et CT-3 sous la zone I-17.
- Article 4 **Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.**

Adopté à Mansfield ce 3^{ième} jour de décembre 2014.

Kathleen Bélec...

Mme Kathleen Bélec
Maire.

Eric Rochon.

M. Eric Rochon.
Secrétaire-Trésorier.

AVIS DE MOTION : Avis de motion est donné par le conseiller M. Garry Ladouceur, qu'à une session subséquente il présentera un règlement relatif à la taxation pour l'année foncière 2015.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 190, 191, 193, 198, 200 et 202.

ET J'AI SIGNÉ CE 4 DÉCEMBRE 2014.

Eric Rochon

Eric Rochon,
Secrétaire-trésorier

206-12-2014 LEVÉE DE LA SESSION.

Proposé par Mme Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité.
Que cette session soit levée à 20:41 heures.

Kathleen Bélec...

Mme Kathleen Bélec
Maire.

Eric Rochon.

M. Eric Rochon.
Secrétaire-Trésorier.